



Le 20/02/20

RENAULT RETAIL GROUP

Réseau Commercial

Courriel : usines@cgt-renault.com

Réagir, Revendiquer, Gagner !



Compte Rendu du CSE-C du 30 Janvier 2020

Pour ce premier CSE-C de l'année, l'ordre du jour fut axé sur la mise en place de la nouvelle instance (pour rappel passant de CCE au CSE-C) et les désignations dans les différentes commissions.

Nous ne reviendrons pas dessus puisque ce sont des désignations de formalité pour la plupart, où chaque organisation représentative présente son propre candidat.

Le seul sujet d'interrogation et d'interpellation à la direction de notre part lors de ce CSE-C aura été sur le vote demandé de : **La résolution du CSE CENTRAL pour le transfert de patrimoine du CCE, dévolution des biens au profit du CSE-CENTRAL.**

Les élus CGT au CSE-C n'ont pas été informés correctement sur cette résolution. En effet la direction, le secrétaire et le trésorier sont restés sous silence ces dernières années et n'ont pas répondu à nos questions nous permettant d'avoir les informations règlementaires sur les comptes du CCE.

La CGT a été empêchée, par cette non transparence de pouvoir émettre un avis éclairé et motivé. Elle a donc choisi de ne pas prendre part au vote.

Pour preuve :

- Aucun bureau du CCE n'a été convoqué pour arrêter les comptes comme le prévoit pourtant le règlement intérieur du CCE.
- Aucun rapport fait par le trésorier du CCE n'a été transmis pendant la mandature.
- Seul un document envoyé le 22 janvier 2020, daté du 14/11/19 énumérant les achats de matériels et une règle de fonctionnement du CCE, nous a été distribué lors du dernier CSE-C.

Tout cela est inacceptable et démontre le manque de transparence et de respect des élus.



En CSE, et dans nos établissements, le règlement nous impose de présenter des comptes précis et détaillés sur chacune de nos dépenses, voire même de recourir à un expert-comptable pour certifier nos comptes et démontrer une gestion saine et en totale transparence. Ce que la CGT trouve normal.

Pourquoi l'instance centrale doit-elle être exemptée de ce qui est demandé en local?

Chaque salarié comprend que nous ne puissions pas valider la présentation qui nous a été faite. Il faudrait leurs faire confiance et les présumer de « bonne foi ». Peut-être, mais nous parlons de l'argent versé par les C.E (CSE maintenant). Le souhait porté par les élus CGT d'un contrôle rigoureux n'est pas injurieux....

Il est inadmissible d'arriver au CSE-C et de nous brandir tous les cahiers de comptes et les classeurs de factures en nous disant : « mais tout est là ! Regardez ! »

Alors que les élus doivent voter 5 minutes plus tard....

Lors du dernier CCE de novembre 2019, les élus CGT avaient déjà bataillé et réclamé une totale transparence sur les comptes et que leur soit fourni un livre des comptes précis et détaillé : - quelle somme ? quand ? pour quoi ? pour qui ? - La réponse aura été ce seul document fourni le 22 janvier dernier.

Devant une telle opacité de gestion, la CGT RRG n'a pu rendre un avis et a préféré ne pas participer au vote car la demande d'éclaircissement ne doit pas se résumer à un simple bilan de quelques lignes mais bien par des documents concrets qui prouvent une gestion sérieuse et loyale. Cette attitude nous prouve un manque de volonté, autant de la part de l'organisation syndicale en gestion du CCE-C depuis 4 ans, que de la direction qui les soutient, à présenter des comptes clairs et rigoureux.

Nous déplorons également qu'en tant que première organisation syndicale chez RRG, qu'aucun poste ne nous ait été attribué. Il est légitime que des postes soient proposés en priorité aux élus de la première organisation syndicale représentative chez RRG au sein du bureau (comme secrétaire ou trésorier) ainsi que le représentant du CSE-CENTRAL au conseil d'administration.

Cela aurait démontré plus de respect vis-à-vis des salariés qui votent pour notre organisation. Malgré cela, nos candidatures ont été systématiquement rejetées par les autres organisations syndicales !!!

